

Holstein Québec

Au service des éleveurs Holsteins

RÉSOLUTION NO 17 — DIVISION DES PLAQUES DE MAÎTRE-ÉLEVEUR

Présentée par le Club Holstein Papineau

- Considérant que le titre de Maître-éleveur est une reconnaissance valorisant les éleveurs et que le titre est remporté par préfixe (troupeau);
- Considérant qu'entre deux catégories ayant un même nombre de troupeaux, le total d'enregistrements sera plus élevé dans le groupe ayant un nombre d'enregistrements par troupeau plus élevé;
- Considérant que les plaques sont actuellement divisées par le nombre d'enregistrements total par groupe et non par le nombre de troupeaux total par groupe;
- Considérant que la division actuelle du nombre de plaques entre les groupes favorise les éleveurs se retrouvant dans les groupes ayant un plus grand volume d'enregistrements par groupe.

Il est proposé par Charles Ménard et secondé par Jonathan Reilley de recommander à Holstein Québec de faire les démarches auprès de Holstein Canada afin de revoir la distribution du nombre de plaques de Maître-éleveur, c'est-à-dire de distribuer les plaques selon le nombre de troupeaux total par groupe et non par nombre d'enregistrements total par catégorie afin de reconnaître les meilleurs éleveurs plus équitablement.

Suivis :

Février 2022 : Acceptée à l'AGA de Holstein Québec.

Avril 2022 : Acceptée à l'AGA de Holstein Canada.

Octobre 2022 : Sera examinée par le comité des reconnaissances – Plus d'informations à venir.